



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 septembre 2017

Marlène Schiappa annonce la constitution du groupe de travail « verbalisation du harcèlement de rue »

Ce groupe de travail sera constitué de :

- Mme Laetitia Avia, députée de Paris, LaREM
- Mme Elise Fajgeles, députée de Paris, LaREM
- Mme Marietta Karamanli, députée de la Sarthe, Nouvelle Gauche
- M. Erwan Balanant, député du Finistère, Modem
- Mme Sophie Auconie, députée d'Indre et Loire, les Constructifs

Il devra :

- 1/ caractériser et proposer une définition du harcèlement de rue, tel que cela avait été fait concernant le harcèlement sexuel ou moral.
- 2/ proposer des moyens de verbaliser l'infraction.
- 3/ sécuriser les aspects juridiques tout en s'assurant de ne pas dégrader les plaintes actuelles pour agressions sexuelles.
- 4/ établir des préconisations sur la stratégie de communication pour porter à toutes et tous la connaissance de cette nouvelle infraction.

Les ministères concernés, institutions (MIPROF...), expert.e.s, associations seront auditionnés.

Des points d'étapes seront faits avec la Secrétaire d'Etat et tous les ministres concernés : Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Justice.

Pour mémoire, le harcèlement de rue est une « zone grise », située entre la séduction consentie d'une part et l'agression sexuelle ou l'injure publique, déjà caractérisées dans la loi, d'autre part.

Une première réunion de travail autour de la ministre sera tenue le 26 septembre prochain.



Contact presse : presse-seefh@pm.gouv.fr - (01) 42 75 62 75
55, rue Saint-Dominique – 75007 Paris